

# Macron accorde une aide financière exceptionnelle pour « les ex-migrants » retournés au bled !

écrit par Maxime | 9 avril 2023



Une nouvelle notion juridique sortie du cerveau de Macron : « l'ancien migrant » !

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046289935>

« Décret n° 2022-1234 du 14 septembre 2022 portant attribution d'une aide financière exceptionnelle pour les ménages les plus modestes »

Il s'agit de l'AVSF : » **l'aide à la vie familiale et sociale des anciens migrants dans leur pays d'origine** ».

Au même titre que les handicapés, notamment, les « anciens migrants » sont aidés par l'Etat pour faire face à la crise économique que traverse la France.

Parmi les « ménages les plus modestes » qu'un décret d'Elisabeth Borne entend soutenir, la catégorie spécifique des « anciens migrants » est mise en évidence alors qu'ils ne vivent plus en France et ne sont pas ou plus Français. Avec nos sous !

**100 € par adulte + 50 € par enfant !**

Publics concernés : bénéficiaires d'une aide personnelle au logement (APL), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), de la prime forfaitaire pour reprise d'activité, de l'allocation équivalent retraite (AER), du revenu de solidarité active (RSA), du revenu de solidarité (RSO), de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) et des anciennes allocations du minimum vieillesse, de l'aide à la vie familiale et sociale des anciens migrants dans leur pays d'origine (AVFS), de l'aide financière à l'insertion sociale et professionnelle (AFIS) et de l'allocation simple pour personnes âgées ; caisses d'allocations familiales, caisses de la mutualité sociale agricole, caisse de sécurité sociale de Mayotte, caisse de prévoyance sociale de Saint-Pierre-et-Miquelon, Pôle emploi, caisses des régimes obligatoires de retraite de base, directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités.

Objet : modalités d'attribution d'une aide financière exceptionnelle pour les ménages les plus modestes.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur immédiatement.  
Notice : le texte définit les modalités d'attribution de l'aide exceptionnelle de rentrée pour les ménages les plus modestes afin qu'ils puissent faire face aux difficultés financières liées à la forte augmentation de l'inflation observée depuis le début de l'année. Cette aide exceptionnelle est fixée à un montant de 100 euros, auxquels s'ajoutent 50 euros par enfant à charge.

## Il s'agit d'une allocation réservée aux étrangers.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F36192>

*Qu'est-ce que l'aide à la vie familiale et sociale (AVFS) ?*

*Vérifié le 09 décembre 2022 – Direction de l'information légale et administrative (Première ministre)*

*Vous êtes retraité de nationalité étrangère et souhaitez vivre de manière temporaire ou permanente dans votre pays d'origine ? Vous pouvez bénéficier, sous certaines conditions, de l'aide à la vie familiale et sociale (AVFS). Cette aide est destinée à compenser la perte de certaines prestations qui ne sont plus versées en cas de résidence à l'étranger (par exemple, l'allocation de solidarité aux personnes âgées – Aspa).*

**L'AVFS, c'est finalement l'assistantat du remigré.**

**L'AVFS est même accordée pour une remigration temporaire!**

**Elle peut atteindre 660€ par mois par personne. Un loyer payé par la France tous les mois...**

De façon pragmatique, l'urgence, en cas de crise majeure, s'agissant de redistribution sociale serait d'aider d'abord

ceux qui vivent sur le territoire et en premier lieu, voire exclusivement, les nationaux.

Aider pour éviter une dégradation sociale telle que la délinquance soit le seul moyen de survivre...

C'est la raison principale pour laquelle l'Etat peut être légitime à redistribuer en partie la richesse nationale. Et encore est-ce interventionniste voire gauchiste que de l'admettre...

Du côté de Macron et ses alliés dans la préférence étrangère (de Mélenchon à LR), on n'en est même plus là ! Laxisme face à la délinquance, distribution des richesses sociales à l'étranger... La redistribution sociale perd tout le sens qu'elle pourrait avoir.